

## Lettre ouverte au Premier ministre belge sur la situation au Burundi

Le Soir, 28/04/2021 Carte blanche : La liste des violations des libertés fondamentales reste très longue au Burundi. En raison de la visite du ministre des Affaires étrangères burundais, Albert Shingiro, voici la lettre ouverte adressée au Premier ministre Alexander De Croo afin d'attirer l'attention sur la situation qui prévaut au Burundi et inciter notre gouvernement à faire preuve de vigilance.

Monsieur le Premier ministre, Notre carte blanche du 25 novembre 2015 alertait votre autorité sur un risque de génocide au Burundi. Si ce jour cette catastrophe n'a pas eu lieu, le régime a cependant adopté une autre forme de crime contre l'humanité, le « Kamwe kamwe » selon les mots codés des criminels. L'attaque des camps militaires les 11 et 12 décembre 2015 a donné l'occasion au régime de massacrer des centaines de jeunes des quartiers de Cibitoke, Jabe, Musaga, Mutakura et Nyakabiga, quartiers habités majoritairement par des Tutsi. Au cours de ces massacres, plusieurs slogans appelant à l'extermination des Tutsi ont été scandés et des viols commis sur des femmes et jeunes filles Tutsi et des membres de l'opposition. Les miliciens Imbonerakure chantaient depuis quelques mois « Terinda abakeba bavyare imbonerakure » (Engrossez les opposants pour qu'elles donnent naissance aux Imbonerakure). Les équilibres numériques au sein des corps de défense et de sécurité qui avaient été dictés par l'accord d'Arusha pour la paix et la conciliation comme garantie contre les coups d'Etat et les génocides, sont réduits à néant. Les minorités ethniques et politiques vivent dans la peur permanente de leur assassinat. Intensification des crimes et la gravité des crimes commis au Burundi ont motivé l'ouverture d'une enquête de l'octobre 2017. Dans cette même perspective, en 2016, le Conseil des Nations unies aux droits de l'homme a créé la Commission d'enquête sur le Burundi. Elle constitue le seul mécanisme susceptible d'enquêter, en toute indépendance et objectivité, les violations des droits humains en cours au Burundi. A la veille des élections de 2020, cette Commission a identifié 8 facteurs de risque pouvant conduire à la détérioration de la situation des droits de l'homme au Burundi. Le 3 mars 2021, au cours de la présentation orale de son rapport, la Commission a confirmé la persistance de ces facteurs de risque auxquels s'ajoute le profilage ethnique en cours. Depuis l'entrée en fonction du nouveau gouvernement dirigé par Evariste Ndayishimiye, les crimes graves s'intensifient. Il s'agit de cas d'assassinats, de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de violences sexuelles basées sur le genre, de tortures, d'arrestations, de détentions arbitraires et de spoliations des propriétés. Ces crimes récents allongent la longue liste d'autres violations aux libertés fondamentales comme la liberté d'association et la liberté de la presse. Sans oublier les discours de haine désignant les Tutsi comme des étrangers envahisseurs « qui se nourrissent du sang des Hutu ». De surcroît, entre 2015 et 2020, à plusieurs occasions, des hauts responsables burundais dont l'actuel Président de la République, le Président de l'Assemblée nationale, le ministre des Affaires étrangères et le Secrétaire général du parti au pouvoir (CNDD-FDD) ont tenu des discours de haine et un discours négationniste à propos du génocide des Tutsi au Rwanda. Ces incitations à la haine expliquent la persistance et la prolifération de structures et de réseaux d'individus qui entretiennent ce genre de propos via les médias classiques et les réseaux sociaux dès lors qu'ils sont encouragés, voire financés par le régime. Soulignons également la présence, au sein du gouvernement burundais actuel, de personnes sanctionnées par l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique pour violation massive des droits de l'homme. Empêcher un autre génocide de haine et surtout son expression ont joué un rôle déterminant dans l'accomplissement du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994. La dimension régionale des crises au sein de l'Afrique des Grands lacs doit interpellier les autorités des pays partenaires du Burundi, en particulier la Belgique, pour empêcher un autre génocide dans cette région. A ce jour, le gouvernement du Burundi met tout en œuvre pour obtenir la renormalisation des relations avec ses partenaires, notamment l'Union européenne et ses Etats membres. La Belgique avait suspendu une série d'interventions au Burundi, définitivement, la coopération policière en date du 2 octobre 2015. Toute reprise de coopération est impensable sans preuves évidentes que le gouvernement burundais actuel : « cesse les violations des droits humains en cours » ; « restaure les médias indépendants détruits ainsi que les associations des droits de l'homme suspendues ou radiées » ; « annule les condamnations à la perpétuité par défaut prononcées contre les défenseurs des droits de l'homme et des opposants au régime » ; « met un terme à l'utilisation des discours de haine et de négationnisme du génocide des Tutsi » ; « met un terme au profilage ethnique » ; « s'accorde avec les autres partenaires nationaux pour la reprise du dialogue politique en vue du rétablissement de l'accord d'Arusha » ; « collabore pleinement avec la CPI et la Commission d'enquête sur le Burundi » ; « favorise l'indépendance de la justice pour lutter contre l'impunité » ; « garantit le retour paisible des réfugiés » ; « libère les prisonniers politiques » ; « respecte l'opinion ». En vous remerciant de l'extrême attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'adresser au Premier ministre, l'expression de notre très haute considération. Par Le Collectif belge pour la prévention des crimes de génocide et contre les négationnismes\* \*Le Collectif belge pour la prévention des crimes de génocide et contre les négationnismes qui rassemble les associations suivantes : Association des Arméniens démocrates de Belgique, Centre Communautaire Laïc Juif David Susskind, Centre pour la prévention des crimes contre l'Humanité, Comité des Arméniens de Belgique, Fédération Assyrienne de Belgique, Fédération des Arméniens de Belgique, Groupe de soutien aux parties civiles (Assises Bxl Rwanda), Ibuka Mémoire & Justice, Izuba, Institut Syriaque de Belgique, La nuit rwandaise, Muyira Art & Mémoire, Seyfo Center Belgique, Union des Rescapés du génocide des Tutsi (URGT).